

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

25 MARS 2019 à 20 h 30

---

Le conseil municipal de la commune de BOURG-SAINT-BERNARD, convoqué régulièrement le 19 mars 2019, en séance extraordinaire, s'est tenu dans la salle des délibérations.

## **Ordre du jour :**

- 1 - Rencontre avec l'association « La Fadaise » : absorption du comité des fêtes
- 2 - Discussion sur l'ambiance insupportable qui règne au sein du conseil municipal

## Etaient présents :

- ♦ Mesdames Andrée ORIOL, Evelyne CESSSES, Sylvie LE JOLY, Christine LAHOZ, Chantal JALABERT
- ♦ Messieurs Paul ZENATTI, Jean-Paul RIBAUT, Fabrice ESPITALIER, Claude JAM, Daniel SALVIAC

## Absents excusés :

- ♦ Mesdames Véronique VIVOUX, Sandrine RAIDO
- ♦ Messieurs Philippe DUBOIS, Roger FERRANDO, David PARKER

## Etaient invités :

- ♦ Madame Pascale ESPITALIER – Présidente de l'Association les Fêtes de la Fadaise et les membres du bureau

Le secrétariat de la séance a été assuré par Christine LAHOZ

## **1 - Rencontre avec l'association « La Fadaise » : absorption du comité des fêtes**

Madame le Maire prend la parole. Elle explique le motif de cette réunion extraordinaire.

Lors du dernier conseil municipal, le 18 mars 2019, a eu lieu une altercation soutenue entre plusieurs conseillers, concernant la découverte de la fusion du Comité des Fêtes et du Pré de la Fadaise. La fusion de ces deux entités se nomme à présent « Association les Fêtes de la Fadaise ».

Madame le Maire regrette l'absence de certaines personnes du conseil, à l'origine de ce conflit.

Madame le Maire donne la parole à Fabrice ESPITALIER, conseiller municipal et membre actif de l'Association les Fêtes de la Fadaise. Ce dernier regrette l'absence de certaines personnes et s'indigne de l'acharnement qui a suscité ce malentendu. Il reconnaît ne pas avoir officiellement informé la mairie et s'en excuse. Il souligne que la plupart des conseillers avaient l'information.

Madame le Maire demande à la présidente de l'Association les Fêtes de la Fadaise de prendre la parole pour expliquer cette fusion.

Madame la présidente explique les lourdes contraintes administratives à gérer deux associations qui se confondent et qui ont le même objectif.

Les deux associations avaient le même bureau et par voie de conséquence, les mêmes membres.

Lors de la dernière assemblée générale, la fusion a été décidée à l'unanimité.

Les statuts de la nouvelle association « Association les Fêtes de la Fadaise » seront déposés à la préfecture ; une copie sera transmise à la mairie.

Madame le Maire demande à Jean-Paul RIBAUT de prendre la parole.

Jean-Paul RIBAUT explique la différence entre une fusion et une dissolution.

Il conclut que la fusion est une bonne « chose », qui ne nécessite pas la restitution des fonds à la mairie.

Un tour de table est demandé. Chaque membre présent de l'Association les Fêtes de la Fadaise s'exprime ainsi que les membres du conseil municipal.

Madame le Maire félicite en son nom et celui du conseil municipal, l'Association les Fêtes de la Fadaise. Elle leur souhaite de réussir les prochaines festivités et les remercie pour leur implication et leur dévouement.

## **2 – Discussion sur l'ambiance insupportable qui règne au sein du conseil municipal**

Madame le Maire souhaite une meilleure ambiance et compréhension au sein de l'équipe municipale. Elle souhaiterait terminer ce mandat dans la sérénité et le respect de chacun.

La séance est levée à 22 h 30.